

Honoraires de gestion (calculés sur le loyer + charges)	7,80 % TTC
Honoraires de location Habitation ou mixte baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989	
<b>1°) Montant global des Honoraires de location à la charge du locataire : 5% TTC du loyer annuel hors charges,</b>	
au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :	
honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :	
<b>le montant doit être inférieur ou égal à 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue ou 8 € TTC/m<sup>2</sup> en zone non tendue.</b>	
<b>honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,5 % TTC du loyer annuel hors charges avec un plafonnement à 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.</b>	
<b>2°) Montant des Honoraires de location à la charge du bailleur : 5% TTC du loyer annuel hors charges,</b>	
au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :	
honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : <b>Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.</b>	
honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : <b>Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.</b>	
<b>3°) A la charge exclusive du bailleur :</b>	
honoraires d'entremise et de négociation : <b>honoraires libres fixés forfaitairement à la somme de 75 € TTC.</b>	
Honoraires de location aux ETUDIANTS idem mais plafonné à (part locataire idem pour le propriétaire outre les honoraires d'entremise)	150,00 € TTC
<u>Assurances facultatives optionnelles :</u>	
La Garantie des risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) Calculés sur le quittancement (loyer + charges)	2,50 % TTC
Honoraires de renouvellement de bail d'habitation existant	150,00 € TTC
Honoraires de renouvellement de bail avec déplafonnement (part locataire + part propriétaire partagés)	300,00 € TTC
Honoraires de rédaction d'un renouvellement de bail commercial	750,00 € H.T
Honoraires d'état des lieux dans le cadre d'un renouvellement de bail commercial	350,00 € H.T
Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail commercial (calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)	20,00 % H.T
Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail professionnel ou Droit Commun ou dérogatoire au statut des baux commerciaux (calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)	20,00 % H.T
Honoraires de location de GARAGE ou ENTREPOT (bail de droit commun) (calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)	12,00 % TTC
<u>Vacations supplémentaires : missions particulières :</u>	
Assistance représentation livraison bien neuf :	108,00 € TTC
Représentation à expertise Dommages-Ouvrage	108,00 € TTC
Assistance devant une instance Judiciaire (Commission de Conciliation ou juridiction de proximité hors indemnités kilométriques)	360,00 € TTC

